

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du 24 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le samedi vingt-quatre avril, à dix heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1 Approbation de la séance du 6 avril 2021,
- 2 Vote des taux de fiscalité locale 2021 (correction à apporter suite à la demande de la Préfecture),
- 3 Questions diverses.

Présents : Jean-Jacques TAVERNIER, Alain TISSERANT, Corinne LASCH et Michel ROUSSEL.

Absent excusé : Philippe TERRILLON

Absent : Martine PIERRE, Antoine REVAUD.

Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL.

027– APPROBATION DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2021.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de la séance ordinaire du 6 avril 2021 est approuvé.

Adopté par 4 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

028– VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2021 (CORRECTION A APPORTER SUITE A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE).

Pour être en concordance avec les règles définies par l'Administration, le Maire a indiqué qu'il convenait de rapporter la délibération relative aux taux de fiscalité locale votés lors de la séance du 06 Avril dernier.

Il a proposé de voter les nouveaux taux suivants, soit :

- **Taxe Foncière Bâti** : 7.50 % - Taux de référence 24.74 % (7.50 + 17.24 département)
- **Taxe Foncière Non Bâti** : 17.69 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de rapporter la délibération relative aux taux de fiscalité locale (TF NB et TFB) votés le 06 Avril dernier, et de voter les nouveaux taux proposés.

Adopté par 3 voix « pour », 1 voix « contre » et 0 « abstention ».

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire a communiqué sur les points suivants :

- Subvention d'un montant de 1500.00 € votée par l'A.F.R. en sa séance du 20/04/2021, afin de financer en partie les travaux à réaliser sur le C.E. n° 9.
- Pose de poteaux en vue du raccordement du village à la fibre optique, en bordure du C.C. n° 1.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 58 minutes.

Le Maire,

Jean-Jacques TAVERNIER